Livre

Décret impérial n°451 qui fixe l'époque jusqu'à laquelle il sera sursis à toutes poursuites pour le paiement de créances antérieures à 1792 et relatives à St.-Domingue : de notre camp impérial de Tilsit, le 20 juin 1807

NAPOLÉON IER (EMPEREUR DES FRANÇAIS ; 1769-1821) Paris 1807

Informations

Contributeur(s):	BASSANO, HUGUES-BERNARD MARET (1763-1839 ; DUC DE)
Edition:	Paris,chez Rondonneau, au dépôt des lois,1807.
Langues:	Français
Provenances:	Médiathèque Michel-Crépeau de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Type de contenu - document:	Livre - Loi, texte règlementaire, document officiel
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Format:	application/pdf

Mots clés

INDEMNITÉS

COLONS

PLANTEURS

HAÏTI HISPANIOLA

19E SIÈCLE

Conditions d'utilisation

Domaine public

Citer ce document

Napoléon Ier, *Décret impérial n°451 qui fixe l'époque jusqu'à laquelle il sera sursis à toutes poursuites pour le paiement de créances antérieures à 1792 et relatives à St.-Domingue : de notre camp impérial de Tilsit, le 20 juin 1807* , Paris, 1807. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 31 octobre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/PATRIMON/MMC16017-3.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés